

raisins de Sion
de 5 kg. à 1 fr. 50 franco contre
remise chez (03050L)
Franz de Sepibus, Sion.

servez vos cheveux!
emploi de la *Végétaline*, lotion
riche des cheveux, au suc de Malva,
avec une chevelure abondante. Se vend
en grand flacon à 2 fr. et 3 fr. 50.
MAROT, coiffeur, à Bulle. [369]

thé HOMERIANA
Excellent remède
mandé par les médecins contre
maladies du foie et du cou
(asthénie, asthme, laryngite).
Effets surprenants! La brochure sur
cet est expédiée franco. Le paquet
50. — Le véritable thé Homériana
expédié que par
A. Woffsky, Berlin N. [459]

AVIS
propriétaires qui ont à ven-
dre *lauréol* tachetés noir et
verts de 10 à 18 mois, sont invités de
venir inscrire à l'hôtel du Cheval-Blanc, à
Bulle. [484]

DENTISTE
Victor NOUVEAU,
chirurgien-dentiste, à Fribourg,
Bulle, hôtel de l'Union, cham-
bré, tous les jours de foire. (H385F) [314]

Amidon double MACK
Le meilleur des Amidons.
Se vend partout à 30 cent. la boîte.
RUE DÉPOSÉE: H. MACK & ULM, GENEVE.

Dépôt
POUR
la fabrication de
laine et de mi-laine, flature de
laine et lin, teinture et lavage
technique de vêtements, blanchis-
sage de toiles, chez
G. GRAMOND, DDV, laines et cotons.
BULLE

ms d'Italie pur paison
analyse à disposition) en dépôt à
du Cheval-Blanc, à Bulle, le
16 cent. le blanc, à 58 cent. le rouge,
noir et violet. [433]

CACAO SOLUBLE Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

moitié du prix de vente :
ont le matériel à écrire, formant
papeterie à 2 fr.

Prix en magasin.
le boîte Fr. — 40
les beaux papiers de poste » 2 —
les enveloppes en deux formats » 1 —
les plumes » — 30
la plume et 1 crayon, 10 c. pièce » — 20
l'encre noire à écrire » — 30

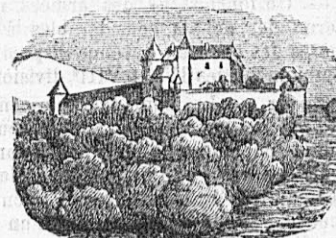
Vente en magasin, Fr. 4 20
dans une boîte élégante, avec com-
ments, au lieu de 4 fr. 20, seulement
papeteries, 17 fr.; 5 papeteries, 9 fr.
avant envoi du montant en timbres-poste,
si suit franco, sinon en remboursement.
Papeterie Niederhauser,
Granges (Soleure).

IVROGNERIE.
médecins certifient la guérison de ma-
ladies par le traitement par corres-
pondance et les remèdes inoffensifs de l'Éta-
t pour la guérison de l'ivrognerie de
(Suisse) : N. de Moos, Hirzel; A. Vol-
ulach; F. Domini Walther, Courcha-
p. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd;
hanz, Röttenbach (Berne); Mme Sim-
gen, inst., Ringingen; F. Schneeburger,
; Mme Furrer, Wasen (cant. de Berne).
ntie! Traitement soit avec consente-
ment à l'insu du malade. Moitié des frais
après guérison. Attestations, prospec-
tionnaire gratis. Adresser : A l'Éta-
t pour la guérison de l'ivrognerie, à
[391]

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Étranger le port en sus,
payable d'avance.
Prix du numéro : 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.
Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 21 septembre 1888.

Encore la loi sur les auberges
et la question du rachat des droits perpétuels.

On a déjà beaucoup discuté et l'on discutera bien encore cette importante question. Et c'est avec raison, car depuis longtemps rien d'aussi grave n'a agité l'opinion publique. C'est avec raison, disons-nous, parce que les intérêts de tous sont engagés quand on tente de faire une brèche à l'édifice social, aux droits les plus sacrés qui garantissent la propriété individuelle.

Qu'on ne s'y trompe pas, qu'on ne se nourrisse pas d'illusions, la loi actuelle autorise le Conseil d'Etat à retirer le droit perpétuel d'auberge sans indemnité. C'est donc une expropriation, mais une expropriation toute particulière : l'Etat n'indemniserait pas du tout, il attendrait que le propriétaire commette une infraction quelconque à la loi et il punira le délinquant en lui retirant son droit perpétuel d'auberge, — et tôt ou tard, vous y passerez tous, messieurs les aubergistes, car quel est celui d'entre vous qui, dans l'espace de quelques années, n'enfreindra pas la nouvelle loi sur les auberges?

Cette expropriation gratuite sera donc une pénalité qui réduit à néant votre planche de salut, le recours aux tribunaux civils, au Tribunal fédéral en particulier.

Les aubergistes pétitionnaires ont eu raison de dire que la nouvelle loi correspond à la suppression des droits perpétuels d'une manière détournée, mais ils ne se sont peut-être pas assez appesantis sur ce point capital, toute la loi est là. Les autres points sont des détails insignifiants.

Sans doute, le Conseil d'Etat proteste de sa loyauté et de son équité, mais les sentiments peuvent changer avec les besoins; on est habitué à voir bien d'autres choses; et supposez que les finances subissent une crise, que, pour des motifs politiques, l'Etat ait besoin de pression, etc., etc., alors les droits perpétuels auront vécu. La loi actuelle est une arme dont l'Etat peut se servir quand il lui conviendra; et elle est injuste, parce qu'elle méconnaît des droits acquis.

L'art. 8 de la loi, combiné avec l'art. 59, ne laisse aucun doute sur le véritable but que se proposent les auteurs du projet de la loi, et nous appelons l'attention des intéressés sur les dispositions renfermées dans ces articles.

Et à supposer même que le Conseil d'Etat ne fasse pas un usage abusif de ce droit que lui confère la nouvelle loi, il ne s'en suit pas moins une grande dépréciation pour les immeubles au bénéfice de droit perpétuel, parce que l'acheteur, comme aussi le prêteur sur hypothèque, tiendront compte de l'aléa dont est frappé le droit perpétuel par la nouvelle loi. Evidemment, cela est de la plus haute importance. Pour aussi longtemps que ce droit, qui est devenu une vraie propriété immobilière, comme le dit fort bien M. Renevey, pour aussi longtemps que ce droit ne sera pas expressément garanti par la loi, il y aura une injustice commise à l'égard d'un certain nombre d'honorables citoyens.

Et il n'y a que le premier pas qui coûte; une fois engagé dans cette voie, l'Etat trouvera bon de sacrifier tous les droits de propriété s'il estime qu'il y va du bien général. Si un beau jour il prend à l'Etat la fantaisie de devenir propriétaire général et distributeur de tous biens, parce qu'il estime que le bien-être public le demande, il expropriera tous les immeubles et en fera l'usage qui lui conviendra.

C'est du socialisme pur.

Propriétaires, qui que vous soyez, garde à vous! C'est un premier pas vers l'expropriation générale, vers l'impôt progressif, vers la méconnaissance des droits et des libertés individuels.

Nous ne trouvons pas d'autres motifs de l'art. 8 de ladite loi; est-ce dans le but d'exercer la police des auberges? mais, dans ce cas, nous avons suffisamment de lois qui donnent pleinement satisfaction à ces exigences, et le Code pénal réprime sévèrement les abus qui peuvent se commettre dans les établissements publics. Est-ce dans le but de restreindre ces établissements? Mais alors l'Etat peut bien refuser toute nouvelle concession qui ne sera pas absolument nécessaire.

Comme nous l'avons déjà dit, les autres dispositions de la loi sont beaucoup moins importantes. Quelques-unes sont très bonnes, comme celles relatives aux « bénichons », à la distribution de boissons aux enchères publiques.

Pour ce qui concerne la danse, nous ne nous expliquons pas cette sévérité, et nous qui avons vu autrefois d'honorables ecclésiastiques encourager ce divertissement de leur présence, nous nous demandons comment ces bons prêtres du vieux temps auraient pu être considérés comme catholiques par le temps qui court.

Un seul mot sur ce point. Nous pensons que la danse corrige les mœurs plus qu'elle ne les corrompt et qu'il y a plus d'immoralité à côté de la danse que dans la danse. C'est ce qu'on pensait chez nous dans le bon vieux temps.

Nous sommes surpris de voir dans la loi autant de tendresse pour les cercles qui sont pourtant quelquefois des lieux de débauche, parce qu'ils sont à l'abri de toute surveillance.

Mais nous sommes heureux de constater que les auteurs du projet, cruels à l'endroit des aubergistes ont étendu leur tendresse aux sommeliers. Voilà certes une idée humanitaire qui a du mérite, et nous sommes persuadés que le Conseil d'Etat ne s'arrêtera pas là, qu'il se souviendra du journalier, de l'ouvrier, de l'industriel, de l'agriculteur, qui souvent ne peuvent jouir que d'un sommeil de 5 à 6 heures par nuit; il s'en souviendra un jour et il leur accordera, comme à ces bonnes sommeliers, un sommeil de 7 heures; il diminuera les dépenses, il abolira les parasites, ce qui lui permettra d'abaisser les lourds impôts qui pèsent sur le pauvre paysan en particulier, et il lui garantira ainsi une heure de sommeil de plus.

Allons, l'idée lancée par l'art. 28 du projet de loi est bonne, c'est la meilleure, mais il faut la généraliser et l'étendre à tous les citoyens. Et pour le coup, en respectant les droits de tous, vous aurez fait une bonne action, vous aurez bien mérité de la patrie fribourgeoise et, comme Henri IV, vous deviendrez justement populaires!

Nouvelles suisses.

Inondations. — Des ruptures de digues sont signalées dans la vallée du Rhin inférieur, entre Koblach et Meiningen. La contrée, depuis cette dernière localité jusqu'à Lustenau, est entièrement inondée; elle se trouve maintenant sous un lac large d'une lieue et long de 3 lieues et trois quarts. Huit villages autrichiens sont sous l'eau. On se figure la désolation des habitants.

Du côté suisse, les digues ne se sont pas rompues, mais les communes de Widnau et de Diepoldsau n'en sont pas moins durement éprouvées par la perte des récoltes de cent cinquante hectares de ter-

res qu'elles possèdent sur le territoire autrichien actuellement inondé.

Depuis la Meldegg, près Rheineck, on a sous les yeux dans toute son étendue le territoire inondé, environ treize lieues. Le village de Fussach est enseveli profondément sous l'eau; tout a disparu, arbres, maisons. Les habitants se sauvent en barques.

Les gens de Brugg ont voulu diriger les eaux par Höchst vers le Rhin. Il en est résulté un combat acharné entre les habitants de ces deux localités. La gendarmerie n'a pu séparer les combattants qu'en chargeant à la baïonnette.

Le *Tagblatt* de St-Gall se plaint vivement de l'opposition qu'ont montrée quelques communes du Vorarlberg et plusieurs gros propriétaires de cette même contrée contre le projet de correction et de canalisation du Rhin inférieur au sujet duquel la Confédération a entamé, il y a longtemps déjà, des pourparlers auprès du gouvernement autrichien. Si l'entêtement de ces communes et de ces propriétaires n'avait pas fait échouer les démarches de la Suisse, il est plus que probable que la terrible inondation de cette semaine ne se serait pas produite.

Traité de commerce. — Les négociations pour les traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie seront reprises en octobre dès que les ministres, actuellement en congé, auront regagné leurs postes.

Banque fédérale. — On écrit au *Tagblatt* de St-Gall qu'il résulte du rapport du premier semestre de 1888 de cet établissement que sa situation s'est modifiée si avantageusement que cette institution promet les plus belles espérances pour l'avenir. Non seulement il existe des réserves amplement suffisantes pour couvrir les postes douteux, mais la marche des affaires a été des plus réjouissantes pour ce premier semestre.

Club alpin. — L'assemblée annuelle des délégués du club alpin suisse a eu lieu lundi à Olten. Etaient présents, 56 membres, délégués de 34 sections. M. le lieutenant-colonel Gallati, de Glaris, présidait.

Zurich a été choisi comme lieu de réunion de la prochaine fête fédérale et M. le conseiller d'Etat Grob acclamé comme président.

Le comité central a été invité à faire des démarches auprès des autorités fédérales pour obtenir que la Confédération se charge de faire exécuter un relief des montagnes de la Suisse.

Fête fédérale de gymnastique. — Ainsi que l'annonce le *Dovere*, la société de gymnastique de Lugano demande que la prochaine fête fédérale, qui n'aura lieu qu'en 1891, se célèbre à Lugano.

Expulsion. — Le Conseil fédéral, considérant que François Troppmann, Bavaois, tailleur, actuellement incarcéré dans les prisons de Zurich, est convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les anarchistes dans les réunions publiques, a décidé son expulsion du territoire suisse.

Zurich. — Une première exposition fédérale de bétail de boucherie aura lieu à Zurich au printemps 1889. La Confédération accordera une certaine somme pour les primes. De son côté le gouvernement zuricois a promis un subside de 500 fr.

Berne. — Les apôtres mormons continuent à faire quelques recrues dans le canton de Berne, surtout dans le Jura. Un petit convoi est encore parti mercredi pour l'Utah.

— Un fournisseur des armées italiennes a fait à Berne des achats considérables à la vente aux enchères des chevaux devenus disponibles après le rassemblement des IV^e et VIII^e divisions.

Zoug. — Les boulangers du canton de Zoug sont en bisbille avec une partie de leurs clients. Dans une assemblée tenue récemment dans la capitale, ils avaient décrété une hausse générale du prix du pain. Les ouvriers de Baar ont riposté en s'entendant avec une société de consommation d'un autre canton qui leur livre le pain à des conditions avantageuses.

Bâle. — Un triste accident est arrivé dans le hameau de Farisberg. Une fillette de neuf ans qui gardait les vaches au champ avait fait du feu pour se réchauffer. Elle s'approcha imprudemment de la flamme, qui brûla bientôt ses vêtements. Lorsqu'on accourut, la pauvre enfant était mourante. Elle expira au bout de quelques heures d'atroces souffrances.

St-Gall. — Le meurtrier de Louise Saxer, d'Altstetten, le valet de ferme Jean Schneider, âgé de 23 ans, a été condamné à 20 ans de travaux forcés, après un procès qui a causé dans la contrée une grande sensation. Schneider avait assommé sa victime à coups de hache, après lui avoir dérobé une somme de 56 fr. Les médecins ont constaté vingt-deux blessures sur le corps de la malheureuse femme.

Grisons. — Mgr J.-C. Rampa, évêque du diocèse de Coire, est décédé subitement lundi soir aux suites d'une attaque d'apoplexie.

Argovie. — Le Conseil de guerre de la V^e division a condamné à sept semaines de réclusion le nommé Charles E., soldat du bataillon 52, qui avait abandonné le service pour se rendre à Strasbourg, d'où il n'est rentré en caserne qu'au bout de quelques jours.

Valais. — Il résulte de l'enquête ouverte par ordre du Conseil d'Etat que les pertes éprouvées en Valais par l'effet des avalanches durant d'hiver dernier s'élèvent au chiffre total de 300,877 francs.

Neuchâtel. — M. J. K., à Fleurier, vient de recevoir un singulier cadeau d'un de ses correspondants américains. Ce cadeau consiste en trois jeunes alligators, qui sont arrivés à Fleurier dans un seau recouvert d'une toile, comme un simple colis postal.

Dimanche on pouvait voir dans le jardin du Cercle ces hôtes d'un nouveau genre. Pour le voyage, le seau recouvert d'une toile qui les renfermait portait la mention : « Nous n'avons besoin pour vivre que d'un peu d'eau fraîche et de viande! » et la recommandation avait été écoutée, car le paquet était encore pourvu de viande à son arrivée à Fleurier!

Genève. — Dans la séance du Grand Conseil il a été déposé un projet de loi mettant à la charge de l'Etat les frais d'inhumation, creusement de la fosse, fourniture du cercueil et du drap. Un député a demandé de plus que, dans les communes où le cimetière est à plus de trois ou quatre kilomètres du domicile mortuaire, l'administration soit obligée de fournir une voiture à quatre places. M. Fleuret, conseiller d'Etat, s'est prononcé pour l'inhumation gratuite dans certains cas; il ne pense pas que cela occasionne de grands frais au budget.

Nouvelles étrangères.

France. — Les Chambres françaises sont convoquées pour le 9 octobre.

— A la suite d'un arrêté de la municipalité abaissant le prix du pain à St-Denis, près Paris, les boulangers ont fermé leurs boutiques. Les ouvriers furieux ont dévalisé quelques boulangeries. La police est intervenue. Plusieurs arrestations ont été opérées.

— Après de nombreux essais faits sur des épreuves au centième, c'est-à-dire de 3 mètres de hauteur, on vient d'arrêter la couleur qui sera définitivement donnée à la tour Eiffel. On a choisi un rouge de rouille, sorte de sanguine au ton chaud dont on attend le meilleur effet. Au soleil couchant, la tour paraîtra dorée.

— Un habitant de Baseilles, sauvé par un soldat allemand le 1^{er} septembre 1870, au moment où sa maison flambait, a légué à son sauveur, par testament, une somme de 2500 fr., et une rente annuelle de 150 marcs que devra payer sa fille. L'héritier est un garçon brasseur de Francfort.

— Les vins nouveaux d'Algérie s'enlèvent, à Cette et à Marseille, de 20 à 25 fr. l'hectolitre nu, sur quai, pour les bonnes qualités, et de 26 à 29 fr. pour les produits les plus beaux. Les raisins se vendent de 6 à 7 fr. 50 dans la plaine et de 7 fr. 50 à 8 fr. 50 sur les coteaux, le quintal, sur bascule.

Italie. — Depuis la rupture des relations commerciales avec la France, c'est-à-dire depuis cinq

mois, les exportations de l'Italie ont diminué de 37 millions et les importations de 141 millions.

— Une terrible aventure de brigands a eu lieu dans la province de Trappani (Sicile). Six malfaiteurs s'étaient présentés à une ferme isolée pour séquestrer le propriétaire, nommé Zalapi, et lui faire payer une rançon. Mais les gens de la ferme voulurent résister aux brigands. Un combat à coups de fusils s'engagea. Le fils du propriétaire et un garde-forestier furent tués. Zalapi, sa femme, un second fils et un domestique furent blessés. Les brigands prirent le large.

Allemagne. — On signale un accident de chemin de fer, à Stuttgart. Un train a déraillé en sortant de la gare; deux employés ont été tués et quelques voyageurs blessés.

— Une nouvelle collision de deux trains s'est produite près de Gmund (Wurtemberg). Deux employés et un enfant sont tués, il y a plusieurs blessés.

Grèce. — D'après le *Standard*, la flotte hellénique a reçu l'ordre de se préparer à aller aux îles grecques de la mer Egée soumises à la Turquie pour y protéger les pêcheurs d'éponges nationaux contre les vexations systématiques du gouverneur turc Kemal-bey. La Grèce, ayant protesté inutilement à Constantinople contre Kenal, serait résolue à protéger elle-même ses nationaux.

Bulgarie. — A Roustchouk, M. Kisseloff, employé de l'agence bulgare de Bucarest, chassé pour détournement de fonds, a tiré six coups de revolver sur le ministre Natchovitch; trois balles se sont perdues, les trois autres ont atteint M. Natchovitch, mais une seule lui a fait une contusion sérieuse au-dessus du sein droit.

Turquie. — Selon le *Standard*, la Porte s'inquiète du voyage de l'empereur Guillaume à Rome; elle craindrait un trouble de l'équilibre méditerranéen. Ses ambassadeurs à Paris et à St-Petersbourg lui conseillent de maintenir ses forces navales prêtes à toute éventualité. Elle a ordonné au gouverneur de Tripoli de prévenir tout désordre afin d'éviter tout motif d'ingérence.

Amérique. — Un jeune homme nommé Perry, est descendu en canot les rapides du Niagara. Le canot a chaviré, mais Perry a continué en nageant. C'est un fait sans précédent.

CANTON DE FRIBOURG

Le Grand Conseil siège depuis lundi et discute la célèbre loi sur les auberges. Il est évident que beaucoup de députés sont arrivés à Fribourg dans des dispositions peu favorables aux nouvelles mesures d'oppression du gouvernement; on n'a pas tardé à leur faire comprendre que toute opposition sérieuse serait inutile et dangereuse pour eux. Beaucoup de ces représentants du peuple sont des fonctionnaires, ils tiennent à leurs places, si petites soient-elles. C'est le gouvernement qui les nomme, comment oser lui résister? ce serait courir gros jeu et risquer sa place; vraiment, les intérêts du peuple n'exigent pas d'eux un tel sacrifice. D'autres ne sont pas de taille à pouvoir prendre la parole et défendre d'une manière passable leur manière de voir.

Dans ces conditions, le projet doit passer. Cela ne veut pas dire que la discussion marche rapidement. Tel qui n'ose pas faire opposition sur les points importants, prend sa revanche en critiquant des détails et se donne ainsi un faux air d'indépendance.

Judi, on n'était donc arrivé qu'à l'art. 9, celui sur le rachat; les députés de l'opposition et même MM. Renevey et Grand défendent les droits des propriétaires; et la phalange gruyérienne se souvient-elle du pays qu'elle a l'honneur de représenter? C'est peu probable, mais nous verrons.

Le Conseil d'Etat vient d'appeler au poste de recteur du collège St-Michel M. l'abbé Jaccoud, professeur de philosophie. Etant donné qu'on ne pouvait attendre de notre gouvernement un bon choix, nous ne sommes pas fâché de voir arriver Jaccoud. Ce pédant orgueilleux a fait jusqu'ici la guerre à tous les recteurs qui se sont succédés depuis dix ans au Collège et les a démolis tour à tour. Il va goûter les douceurs du pouvoir. Nous souhaitons, dans l'intérêt du collège et des études, que la roche tarpéienne soit pour lui plus proche encore du Capitole et que M. Jaccoud aille rejoindre à bref délai ses prédécesseurs.

Exposition agricole de la Broye.

Cette exposition se présente sous les meilleurs auspices. Il règne une grande émulation dans tout le district et tout permet d'espérer qu'elle fera honneur au district de la Broye. Nous ne savons pas encore quel sera le nombre de pièces de bétail exposées, le délai d'inscription n'expirant que le

20 courant. Mais pour les fruits, les inscriptions sont très nombreuses et l'exposition sera splendide.

L'année est favorable; les fruits sont très beaux et la récolte sera abondante. Plusieurs communes ont annoncé vouloir faire des expositions collectives.

Un grand nombre de fabricants se sont annoncés également et exposeront des instruments et des machines agricoles perfectionnés.

On craignait, paraît-il, de prime abord, le concours des charrues; les agriculteurs étaient hésitants et se faisaient des illusions sur les difficultés que ce concours pourrait présenter. Mais depuis que des explications ont été fournies par les membres du comité, de nombreux concurrents se sont fait inscrire et ce concours sera des plus intéressants. Le champ qui est mis à la disposition du comité est des mieux situés, sur la route d'Estavayer à Font. Le labour en sera facile. Le comité engage tous nos jeunes agriculteurs à y prendre part; les prix qui leur seront décernés seront pour eux non seulement un encouragement, mais un titre d'honneur dont, à juste titre, ils pourront être fiers.

Le comité se fait un devoir d'exprimer hautement ses remerciements les plus sincères au tit. Conseil d'Etat, qui a bien voulu lui allouer un subside de mille francs; il remercie spécialement l'honorable Directeur de l'intérieur, M. Bossy, pour la bienveillance qu'il lui a témoignée et pour l'intérêt qu'il porte au développement de notre agriculture.

La Société d'agriculture a voté également un subside de mille francs.

Le Crédit agricole et industriel de la Broye nous a généreusement alloué un subside de 500 fr.; la Caisse hypothécaire 200 fr.; la Caisse d'amortissement 200 fr. Honneur à ces établissements de crédit qui comprennent que l'agriculture est la mère nourricière de notre canton de Fribourg et l'objet de la sollicitude de tous les gens d'intelligence et de cœur.

A peu d'exceptions près, toutes les communes de la Broye s'intéressent à notre fête et nous ont alloué des subsides. Nous en publierons prochainement le tableau; qu'il nous soit permis de dire pour le moment que nous avons été réellement touchés de voir les sacrifices que se sont imposés quelques communes qui se trouvent malheureusement déjà chargées d'impôts. C'est un bon point pour les administrateurs qui les dirigent et il est certain qu'avec les hommes qu'elles ont à leur tête, elles ne manqueront pas de sortir prochainement de l'état de gêne dans lequel elles se trouvent. Il y a là de la vie et de la force.

Pour se résumer, le comité se fait un devoir de remercier toutes les administrations et toutes les personnes auxquelles il s'est adressé. Toutes ont fait le meilleur accueil à ses demandes. On ne refuse rien, paraît-il, à ceux qui parlent au nom de l'agriculture.

La tombola qui a été organisée marche aussi très bien; presque tous les billets sont vendus; on pourra ainsi répandre dans notre district des instruments de premier choix, qui rendront de grands services à nos agriculteurs et leur permettront de faire de réels progrès. Que tous viennent visiter notre exposition; ils en tireront de précieuses leçons et en recueilleront d'heureux fruits.

Le Comité de l'exposition agricole de la Broye.

L'assemblée générale des sociétés d'histoire a eu lieu au temple français à Morat. 250 personnes étaient présentes. M. Dagnet a lu un mémoire sur l'admission de Fribourg dans la Confédération. M. Rahn avait envoyé un mémoire sur l'architecture des villes suisses au moyen âge. Une course à Avenches a eu lieu après la séance.

Vendredi, un incendie a détruit le bâtiment de la chapellenie de St-Loup. Cette maison n'était pas habitée dans ce moment. On croit que l'incendie est dû à l'imprudence d'enfants qui jouaient dans le voisinage.

Au 19^e tirage des primes des obligations de la ville de Fribourg, qui a eu lieu samedi 15 courant, la prime de 10,000 fr. est échue au N^o 2 de la série 548; puis viennent 90 primes de 100 fr. chacune et 534 de 13 fr. Toutes ces primes, d'une valeur totale de 25,942 fr., seront payées dès le 15 janvier 1889 par la Caisse d'amortissement de la dette publique de Fribourg et par les banques mentionnées dans les obligations.

GRUYÈRE

Election. — Dimanche passé, l'Union gouvernementale a élu député au Grand Conseil M. Placide Grangier, à Montbovon, par 1445 voix sur 5000 électeurs inscrits.

M. l'abbé Porchel, ancien curé de Sales, est rentré momentanément à la maison paternelle, à Chénens. Il a l'intention, assure-t-on, de quitter tout à fait le diocèse de Lausanne et Genève, où il a appris comment on pratiquait la charité chrétienne!

On signale, comme exemple de fécondité extraordinaire, le fait qu'une quenouille de pommier, haute d'un mètre et demi environ, a produit près de 300 pommes de toute beauté. Sur une production fruitière longue de 20 centimètres au plus, il y avait six pommes dont la plus petite avait environ 6 1/2 cm. de diamètre. Cet arbuste se trouve dans le jardin de M. Aug. Thorin, à Villars-sous-Mont.

Le Conseil fédéral a déclaré fondé le recours de la femme Henchoz contre le curé d'Echarlens.

On se so...
mettre la r...
senter un...
que, sous l...
mari, enco...
l'Eglise, da...
Le Conse...
stituait un...
rantie pa...
sa décisio...
Fribourg,
qu'à l'ave...
Constitutio...

Foires
vaches de...
s'est concl...
tail de cho...
pédié 18 v...
tembre: T...
bétail sur...
marchés su...
surtout les...
l'objet de r...
ducteurs o...
la vente d...
Simmentha...
qualité inf...
deux tiers

Le roug...
en France...
Rhône et...
tements a...
moyen du...
ventif, ils...
salicylique...
Quant au...
10 gramm...
quatre fois...
15 gramm...
Au début...
que les po...
est pruden...
6 à 8 gran...
1 heure d...
se dévelop...
mes par j...
denne de

Les for...
particuliè...
comme de...
de les avo...
Plusieurs...
aux enfant...

V
La Socié...
mettra son...
jusqu'à l'a...
à 9 heures...
à Charmey...
503]

Place
Le souss...
mes d'une...
premier et...
455]

LIBR
Ateli
Ti
CH. I
maison

Josep
Vins blanc

et grand

Dépôt u
en pl...
Ces feux...
jamais d'e...
Ils brûlent...
les chamb...
et grandio

Une jol...
S'adress

LA MUNICIPALITÉ
DE
Rougemont
affermira à l'enchère le **samedi 6 octobre** prochain, dès les 6 heures du soir, à l'Hôtel de Commune, les montagnes communales situées dans la vallée de Vers-Champs, savoir : Aux Sciernes-Piccat : a) les Cases; b) la Planche; Vers-Champs : a) la Verdaz; b) les Randonnaires; c) la Porsogne; d) la Ginaz; e) le Pertet-à-Bovay.
Les conditions favorables aux amateurs seront lues avant les enchères.
Rougemont, 15 septembre 1888.
498] Greffe municipal.

Grande mise de bétail.
Le **vendredi 28 septembre** courant, dès les 9 heures du matin, les frères DENTZER, fermiers, à Maules, exposeront en vente devant leur domicile : 23 mères-vaches, 12 taures et génisses, 4 veaux, 1 jeune taureau et une couple de chèvres et moutons.
Conditions favorables de paiement.
Vaulruz, le 17 septembre 1888.
Pour Dentzer frères :
499] Ody, huissier.

Mises de bétail.
Le **lundi 24 courant**, on vendra en mises publiques, dès les 9 heures du matin, sous de favorables conditions, devant la Maison de ville de Riaz, 10 mères-vaches, 10 taures portantes, 12 génisses de 1 à 2 ans, 2 taureaux de 1 à 2 ans, 8 veaux de 3 à 6 mois, 1 jument de 6 ans, 15 chèvres, 15 brebis croisées anglaises.
Le bétail a été élevé par l'exposant et alpi sur des plus hautes montagnes de la Gruyère.
Riaz, le 6 septembre 1888.
477] L'exposant : François Bosson.

MISES DE BÉTAIL
Le **samedi 29 septembre**, dès 9 heures du matin, sous de favorables conditions, le soussigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, devant l'auberge du Lion-d'Or, à Avry-devant-Pont : 22 mères-vaches portantes ou vélées; 8 génisses dont 3 portantes; 8 veaux; 1 taureau primé de 3 1/2 ans; 2 taureaux de 1 1/2 ans, dont l'un primé; 2 bœufs d'environ 2 ans.
486] L'exposant : Joseph Birbaum.

Mises de bétail.
Le **Mardi 25 septembre** courant, Jules Orroz, fermier, à Echarlens, exposera en vente, par voie d'enchères, 10 vaches ou taures portantes, devant la plupart véler en novembre et en décembre, 5 génisses, 4 veaux et une jument.
Les mises de ce bétail, qui, en général, est en très bon état, auront lieu au domicile de l'exposant dès 9 heures du matin.
485]

Mises de bétail.
Le **lundi 1er octobre** prochain, dès 9 heures avant midi, devant la ferme de Plaisance, rière Riaz, et pour cause de cessation de bail, le soussigné exposera en vente, en mises publiques, quarante mères-vaches et une dizaine de taures. Mode de paiement : cédules à un an.
Riaz, le 6 septembre 1888.
481] Michel Magnin.

Mises de bétail.
Le **mercredi 26 septembre** courant, dès 9 heures du matin, l'avocat Magnin, à Bulle, vendra, devant sa grange du Verdel, sur la route de Bulle à Riaz, sous de très favorables conditions de paiement, 13 vaches, 2 taureaux, 4 génisses et 2 veaux.
497]

Vente de bois.
Le soussigné est chargé de la vente de 200 plantes sapin démarquées sur la montagne du Rosy, rière Estavannens, et appartenant aux fondations de l'Evêché. Pour voir les bois et prendre connaissance des conditions, s'adresser à M. Lucien Jacquet, à Estavanneus. Les offres doivent se faire par lettres cachetées portant extérieurement l'inscription : « Soumission pour le bois du Rosy. » **Mercrèdi le 3 octobre**, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau l'adjudication au plus offrant.
Bulle, le 20 septembre 1888.
504] F. Schonenberger, inspecteur forestier.

Mises de bois.
La commune de Vuadens offre à vendre en mises publiques environ 80 numéros de gros bois de commerce de première qualité dans sa forêt de la Bindaz. Les mises auront lieu sur place le **mercredi 26 septembre** courant, dès les 9 heures du matin, sous les conditions d'usage.
Vuadens, le 13 septembre 1888.
488] Secrétaire communal.

Avis à MM. les ecclésiastiques.
Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les ecclésiastiques qu'il fait la spécialité en confection sur mesure des *soutanes, douillettes, culottes et pantalons*, assurant une coupe irréprochable, de la bonne marchandise à des prix très raisonnables. [Il tient de même à la disposition de MM. les ecclésiastiques les *chapeaux et barrettes, ceintures* avec ou sans franges, *chemises et gilets* de flanelle, *bas* mérinos et coton noir, garanti bon teint.
Se recommande
448] **NUSSBAUMER-MUSSILIER**, marchand-tailleur, YVERDON

!!! SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT !!!
20 médailles en 10 ans ont été accordées à l'Alcool de
MENTHE AMÉRICAINE
ou **ANTI-CHOLÉRIQUE** de la maison
R. HAYWARD & Cie, à BURLINGTON (Etats-Unis d'Amérique).
Spécifique souverain en cas d'épidémie, d'indigestion, crampes d'estomac, maux de tête, de cœur et autres indispositions.
Recommandé pendant les chaleurs comme boisson, quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour en faire une boisson très agréable.
Remplaçant les produits hygiéniques pour l'entretien de la bouche, conservation des dents, fortifiant les gencives, purifiant l'haleine et enlevant l'odeur du tabac.
Bien supérieur à tous les Alcools de menthe connus jusqu'à ce jour, en flacons PLUS GRANDS que ceux des autres marques.
Défiant toute concurrence, toute comparaison, l'Alcool de MENTHE AMÉRICAINE se trouve, au prix de **1 fr. 50** le grand FLACON, dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie et épicerie fine et chez MM. **Joseph Moura**, négociant, et **Aimé Margot**, coiffeur-parfumeur, à BULLE. [506]

LA SUISSE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE, fondée en 1858. — Siège social : LAUSANNE, rue du Midi, 3. — Assurances au décès avec primes uniques, temporaires ou viagères. — Assurances mixtes et à terme fixe. — Assurances de capitaux payables en cas de vie, avec primes uniques ou annuelles, aliénées ou restituables. — Rentes viagères immédiates ou différées. — Achats d'usufruits ou de nues-proprietés.
En échange de la renonciation aux bénéfices, la compagnie remet aux nouveaux assurés, sans augmentation de prime, une police d'assurances contre les accidents, ensuite de laquelle, suivant la combinaison choisie, le capital est payé à double en cas de décès par accidents.
La société assure, à des conditions très modérées, les risques de guerre et de voyages.
Pour renseignements, prospectus, etc., s'adresser au siège social, Lausanne, rue du Midi 3, ou à l'Agence de la société, à Bulle. (H1646L) [193]

Cognac ferrugineux Comte.
Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.
Assimilation définitive du fer.
Remède infailible contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration. [505]
Dépôt principal : Pharmacie Comte, à Romont.

LA NEW-YORK
Compagnie d'assurances sur la vie, fondée en 1845.
Concessionnée par le Conseil fédéral suisse par arrêté du 26 janvier 1887.
Fonds de garantie, **130 millions**, entièrement réalisés.
(Système de la mutualité à primes et engagements fixes : les assurés sont donc uniques propriétaires des fonds de garantie et de tous les bénéfices.)
Dépôts et placements immobiliers en Europe : **1 millions**.
Extraits du 43^e compte rendu (31 décembre 1887) :
Total de l'actif Fr. 430,561,301
Total des recettes » 114,288,569
Assurances nouvelles conclues en 1887 » 553,228,221
(Environ un tiers de plus que toutes les compagnies françaises réunies.)
Assurances en cours au 31 décembre 1887 » 1,860,183,415
Direction générale pour la Suisse : 21 Grand-Place, Vevey.
Agent pour la Gruyère : P. BRUNISHOLZ, à Bulle. [409]

LA BALOISE — Compagnie d'assurances contre l'incendie,
Capital social : Fr. 10,000,000,
cherche pour le **canton de Fribourg** un **agent principal**, avec domicile à Fribourg même, et des agents spéciaux pour les principales localités du canton. (H2971Q)
Les personnes disposées à assumer les fonctions en question sont priées d'adresser leurs demandes, avec indication des références, à la **Direction de la Compagnie**, à Bâle. [471]

Vente de domaines.
Le soussigné est chargé de la vente de plusieurs domaines dont deux d'environ 100 poses (36 hectares).
Situations avantageuses, propriétés de rapport.
Bulle, le 13 juillet 1888.
388] P. FAVRE, notaire.

A vendre :
An Café Gruyérien, **jeudi 11 octobre**, dès une heure de l'après-midi, par mises publiques, les montagnes situées au territoire de la commune de La Tour, le **Chimbert** et les **Péti-Fours**.
493] DUPRÉ, notaire.

A VENDRE
sous de favorables conditions, les immeubles ci-après désignés :
COMMUNE DE CHARMEY
Art. 543, folio 7, N° 11. Rotzassons, N° 45, habitation d'un are 14 centiares.
Art. 544, folio 7, N° 12. Rotzassons, pré de 6 ares 37 centiares.
S'adresser au soussigné
474] LOUIS FASSEL, agent d'affaires.

J. Castella, Neirivue,
flature de laine, fabrique de draps et mi-laines.
AGENCES :
Bulle : Maison Favre, notaire.
Romont : Brunschweig frères.
Fribourg : Xavier Delaquis, rue de Romont. [438]

Maladies du bas-ventre.
Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Ecoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession; discrétion.
400] Polyclinique privée, Glaris.

Bénichon d'Epagny.
Dimanche 23, lundi 24 et mardi 25 septembre :
Bonne musique et danse
à l'aub. de la Croix-Blanche.
Invitation. [505] Vve Grinoz.

Le chauffour
de la **Tuileries de La Tour-de-Tréme** est ouvert dès le 17 septembre.
367] **JOSEPH YENNI**, tuilier.
Le chauffour
de la **Tuileries de Bulle** est ouvert dès le 18 septembre.
490] **ULRICH frères**, tuiliers.

Avis pour familles, pensions, hôtels!
Dessert toujours prêt.
BISCUITS
de l'Anglo-Swiss Biscuit Co.
à Winterthour.
QUALITÉ EXCELLENTE
Prix de vente en détail :
Qualité bon marché, 25 cent. les 100 gr.
Meilleure qualité, 30/40 » »
Qualité fine, 45/60 » »
Dépôts principaux :
Vve GLASSON et fils, Bulle.
F. KOHLER-BUMS, Château-d'Ex.
E. MONIER, nég., »
MOREL, nég., Kossinières,
et dans toutes les autres principales épiceries, boulangeries, etc., du canton.
Se méfier des contrefaçons et demander formellement les
BISCUITS de WINTERTHOUR [655]

Thé HOMERIANA
Excellent remède
recommandé par les médecins contre
les maladies du foie et du cou
(phtisie, asthme, laryngite).
Succès surprenant! La brochure sur ce sujet est expédiée franco. Le paquet de 1/2 fr. 50. — Le véritable thé Homériana n'est expédié que par
A. Wolffsky, Berlin N. [459]

Raisins de Sion
en caisse de 5 kg. à **1 fr. 50** franco contre remboursement chez
(O3050L)
475] **Franz de Sepibus**, Sion.

Ivrognerie.
Les suivants certifient la guérison de malades atteints par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse) : N. de Moos, Hirzel; A. Volkart, Bulach; F. Domini Walther, Courchepois; G. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd; Fr. Tschanz, Rüttenbach (Berne); Mme Simendingen, inst., Ringingen; F. Schneberger, Bienne; Mme Furrer, Wasen (cant. de Berne).
Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratuits. Adresser : **A l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie**, à Glaris. [391]

SCHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉ SE TROUVE PARTOUT

A moitié du prix de vente :
Tout le matériel à écrire, formant
une papeterie à 2 fr.
Prix en magasin.
Une belle boîte Fr. — 40
100 feuilles beau papier de poste » 2 —
100 enveloppes en deux formats » 1 —
12 excellentes plumes » — 30
1 porte-plume et 1 crayon, 10 c. pièce » — 20
1 flacon d'encre noire à écrire » — 30
Vente en magasin, Fr. 4 20
Le tout dans une boîte élégante, avec compartiments, au lieu de 4 fr. 20, seulement 2 fr.
10 papeteries, 17 fr.; 5 papeteries, 9 fr.
Moyennant envoi du montant en timbres-poste, l'envoi suit franco, sinon en remboursement.
Papeterie Niederhauser,
398] Granges (Soleure).

Plus de cheveux gris
par le **Brown's Capillaire** à 2 fr. 75 le flacon. — Grand choix de **NATTES** toutes en cheveux depuis 1 fr. la pièce, chez **Aimé MARGOT, coiffeur-parfumeur**, maison de Mme Placide Moura, à Bulle. [605]
Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.

SEPTIÈME A
Pour la Suisse
Pour l'Etranger payables
Prix du nu
On s'abonne
Rien de
On comp
tépelet.
Né de l'
potages. Il
que sa poli
mœurs élec
Ceci soit
rêts dont la
L'entrep
à la ville d
motrice co
pour le m
plusieurs a
entre la co
bourg, laq
aux intérêt
Le prix
plus d'un
exorbitant
nement l'a
L'Etat c
et, au mo
commissio
585,000 fr
En même
cidait, sel
dans l'inté
mises pub
La ville
bourgeois,
étaient an
surenchéri
vait donc
côté la cer
posé par l
restait ach
Cepend
dation, ag
aux intérêt
vendait l'
Fribourg
avait lieu
FE
LI
Un voya
de Nantes
naquit Abe
renversé.
Le soleil
jours d'été
l'épais feu
le paysage
de bonheur
peu sensibl
d'abord, s'a
ces d'une l
C'était un
vêtu d'hab
encore que
Reprodu
avec la Soc